

## Procès -verbal conseil municipal du 9 juillet 2024

**Présents** : Philippe Debatisse, Jocelyne Allain, Jeannette Hamon, Patrick Bailleau, Marc Clerissy, **Didier** Thibault, Sabrina Reguer, Marie Fuks, Stéphane Toutain

**Absent excusé** : Eric Letellier

**Absente** : Olivia Cazareth

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Marie Fuks

### Approbation du PV de la dernière réunion du 16 mai 2024

Le procès-verbal du conseil du 16 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour

#### **- Demande de participation financière au Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ)**

Le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) est un fonds partenarial placé sous la responsabilité des départements depuis janvier 2005. Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Il participe également au financement d'actions collectives initiées par des structures d'insertion ou institutions publiques (Missions locales, CCAS, Associations...). En 2023 le FAJ a bénéficié à 897 jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion pour une dépense de 24523 euros soit une moyenne de 26 euros par jeune.

Monsieur le maire rappelle que la commune a versé à ce Fonds d'aide aux jeunes la somme de 50 euros en 2023. Il propose de renouveler cette participation en 2024 pour la même somme.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation communale au FAJ d'un montant de 50 euros.*

#### **- Acquisition de buts et de kit pédagogique pour la cour de l'école**

Les buts de football situés dans la cour de l'école sont très endommagés et présentent un risque pour la sécurité des enfants. Les enseignantes souhaitent que les futurs buts puissent être déplacés facilement au quotidien, monsieur le maire propose de faire l'acquisition d'une paire de buts de football transportables Metalluplast 4m x1,50m pour un prix de **740 euros TTC**. Par ailleurs les enseignantes ont demandé la fourniture d'un kit pédagogique récréation comprenant différents jeux (ballons, cordes à sauter, frisbees, etc) pour un montant de **280 euros TTC**. Soit un investissement prévisionnel de **1020 euros TTC** à financer sur les fonds propres de la commune.

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver cette dépense.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition pour l'école d'une paire de buts de football et d'un kit pédagogique récréation pour un montant total de 1020 euros.*

**- Réfection de la porte de garage et du portillon d'entrée au l'ancienne Poste et d'une porte d'accès au jardin Presbytère à côté de l'ancien gîte.**

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal, monsieur le maire a sollicité un artisan menuisier local, Guillaume Hunault, afin de remplacer les différentes portes d'accès aux bâtiments communaux (logement de l'ancienne Poste et jardin presbytère) qui sont endommagées et ne permettent plus d'assurer la sécurisation des bâtiments. Le montant des travaux de menuiseries en bois massif s'élève à **1876 euros TTC** pour le portillon et la porte de garage du logement de l'ancienne poste et **805 euros TTC** pour la porte d'accès au jardin du presbytère située à côté de l'ancien gîte. L'ensemble des travaux s'élève à **2681 euros** à financer sur les fonds propres de la commune.

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver cette dépense.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux pour un montant de 2681 euros financés sur les fonds propres de la commune.*

**- Renouvellement de la convention avec le SETOM de l'Eure**

Afin de pouvoir bénéficier de l'accès à la plateforme de compostage du SETOM de l'Eure pour récupérer du compost à un prix très attractif (6,50 euros HT la tonne en 2024), il convient de renouveler la convention avec le SETOM de l'Eure dont la plateforme se situe à Verneuil sur Avre. Ce compost est disponible à l'enlèvement sur rendez-vous de chargement fixé en fonction de la disponibilité du compost sur site. La présente convention sera valable 3 ans et tacitement reconductible.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention sachant que le prix de vente fixé par délibération du SETOM sera communiqué à la commune à la signature de la convention et actualisé après chaque nouvelle délibération.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le SETOM pour la fourniture de compost*

**- Mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LDG)**

Les lignes directrices de gestion (LDG) déterminent d'une part, la stratégie des ressources humaines (RH) de la collectivité en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et d'autre part, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours (avancements de grade, changement d'échelon, promotions internes). La mise en œuvre des LDG est obligatoire depuis 2019. Les LDG doivent s'adapter à la taille des collectivités. De la strate 1 à 50 agents les collectivités doivent concentrer leur action sur les thématiques qui touchent directement et quotidiennement l'organisation des services, la gestion des effectifs et des emplois, l'organisation du temps de travail, les conditions de travail des agents, la formation professionnelle, la prévention des risques professionnels, la protection sociale complémentaire, la promotion et la valorisation des parcours professionnels. Les LDG sont établies pour 6 ans mais son révisables à tout moment si nécessaire.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider la mise en œuvre des directrices de gestion

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré valide à l'unanimité la mise en œuvre des lignes directrices de gestion.*

#### **- Dispositif de signalement**

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit la mise en place obligatoire d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les employeurs de la fonction publique. Ce dispositif a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes ou témoins d'un de ces actes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien, de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Les collectivités sont chargées d'informer le personnel placé sous leur autorité de l'existence de ce dispositif.

Notre collectivité a la possibilité de déléguer la mise en œuvre de ce dispositif au Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Eure-et-Loir (CDG28) en signant une convention pour une durée de 3 ans pour un coût annuel de 60 euros (tarif pour les collectivités comprenant 3 à 9 agents).

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déléguer la mise en œuvre de ce dispositif de signalement au Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Eure-et-Loir (CDG28) et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré autorise monsieur le maire à signer la convention permettant de déléguer la mise en œuvre du dispositif de signalement au Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Eure-et-Loir (CDG28)*

#### **Informations et questions diverses**

- **Adhésion à la Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités (FNCOF).** Afin de permettre aux associations des communes adhérentes à l'AMRF de bénéficier de tous les services proposés par la Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités (remise sur les tarifs Sacem, conseils juridiques, accompagnement de projets, remises commerciales négociées...) pour une adhésion modique, il convient que les communes adhèrent préalablement à cette Fédération pour un tarif préférentiel de 10 euros ALD de 184 euros. La commune prévoit d'adhérer en 2025 pour permettre au Comité des Loisirs d'adhérer également s'il le souhaite afin de bénéficier de ces avantages.
- **Forêt Vuitton :** Proposition de convention d'utilisation des chemins avec France Vallée (FV). Monsieur le maire a rencontré un Directeur de FV qui propose d'établir une convention par laquelle FV s'engage à remettre en état la ligne des 3 pierres, la ligne Jacob et la ligne des Bretons sous réserve de fermer ces chemins à la circulation automobile sauf aux personnes autorisées pour l'exploitation et la chasse ou nécessité de service de la mairie et des habitants à la demande.

- FV propose également de faire un état des lieux annuel avec la direction de FV et le maire de la commune. Cet état des lieux annuel sera fait à une date à déterminer. Reste à définir s'il y a un risque de prescription trentenaire et le moyen de le contourner pour que les chemins ne deviennent pas de fait propriété de FV au bout de trente ans.
- **Travaux hangar** : Il est proposé de réaménager le hangar de la cour du Presbytère. Une option serait d'utiliser l'ancien barnum de la fête comme armature en le renforçant et en le traitant antirouille. Monsieur le maire consulte les conseillers pour avis et d'autres suggestions. Il est proposé de faire l'acquisition d'un hangar bardé mais il n'est pas certain d'obtenir le permis compte tenu de la présence de l'église. Il faut évaluer les travaux à faire car il faut niveler le terrain et vérifier l'état du mur du fond afin de voir s'il peut être utilisé en l'état. L'option charpente bois est évoquée. Il est évoqué les 2 possibilités : construction neuve ou réhabilitation à partir de l'armature en fer.
  - **Aménagement de la place dans le cadre de « Village d'avenir »**. La commune ayant été retenue dans le programme « Villages d'avenir », monsieur le maire propose d'inclure la réfection de la place et l'éventuelle possibilité de réhabilitation de la maison du centre bourg. Ces sujets seront évoqués lors du rendez-vous avec le nouveau sous-préfet. L'aménagement du terrain communal en zone agricole sera également évoqué pour pouvoir accueillir des manifestations et un pas de tir.
  - **Commission Développement économique du 26 juin**. Point sur les commerces, les entreprises, Perche ambition, dispositif territoire d'industrie, Projet Les Mourgloires.
  - **Remplacement de Maeva** : monsieur le maire informe le conseil que suite au départ de Maeva, un recrutement a été lancé pour assurer son remplacement à la rentrée scolaire. 3 candidates répondant aux critères de sélection ont été reçues en mairie par monsieur le maire et la secrétaire de mairie. La candidate retenue habite la Puisaye. Son poste bénéficiera d'un contrat aidé ce qui permet de l'embaucher sur 20h au lieu de 15h.
  - **Cave** : problème d'humidité. Il faut prévoir de mettre des gouttières et de réaliser les travaux nécessaires pour isoler la cave.
  - **Bois des scouts** : le chemin a été nettoyé jusqu'à la rivière. Il y a des arbres à couper de l'autre côté de la rivière.
  - **Grenier de la grange** : Prévoir de trier tout ce qu'il y a dedans afin d'éliminer ce qui n'est plus utilisable et de pouvoir ranger proprement le reste.

**La séance est levée à 20h30.**

**La secrétaire de séance,  
Marie FUKS**

**Le Maire,  
Philippe DEBATISSE**

